LA GAZETTE DE MILLERY

Numéro 7 (Décembre 2014)

Le mot du Maire.

Madame, Monsieur, chers concitoyens.
En ce mois de décembre, j'ai le plaisir de vous adresser le numéro 7 de la gazette de Millery,
Ce numéro est un peu particulier dans le sens où il se situe à cheval sur deux mandatures et retrace, la liste n'est pas exhaustive, le travail de deux équipes municipales suite aux élections de mars dernier.
Aussi, je tiens à remercier les membres du précédent Conseil municipal qui se sont impliqués pleinement, et à la quasi unanimité, pour le bien de notre commune et de ses habitants.
Depuis six mois, l'équipe renouvelée s'est beaucoup investie, chacune et chacun dans ses domaines de compétence et de prédilection.
Le travail ne manque pas et les six nouvelles années qui s'ouvrent à nous seront riches de dossiers aussi multiples que différents.
Toujours ouvert au dialogue, je reste à votre disposition et vous souhaite, chers concitoyens, une bonne lecture de ce septième numéro de la gazette de Millery, un bel hiver et de délicieuses fêtes de fin d'année
Jacky LÜDI

VOS ÉLUS

« Les onze candidats aux élections municipales de la liste "Millery a de l'avenir" adressent aux électrices et aux électeurs qui ont voté à plus de 76%, leurs remerciements pour la confiance qu'ils leur ont massivement témoignée dès le premier tour de scrutin du 23 mars dernier. »

Composition du Conseil municipal :

De gauche à droite et de haut en bas :

Philippe ROUSSEAU conseiller municipal.
Coralie LEGOUX conseillère municipale.
Christian CHARLES conseiller municipal.
Jacky LÜDI maire.
Dominique LUCOTTE conseiller municipal.
Francine DUMONT conseillère municipale.
Gilbert BROCH second adjoint au maire.
Pascal JANNIER troisième adjoint au maire.
Céline GILLES conseillère municipale.
Sandra GARCIA conseillère municipale.
Claudine PERROT première adjointe au maire.

INFORMATIONS MAIRIE

Madame Corinne LEROY, secrétaire de mairie, vous accueille les lundis de 14h à 17h et les jeudis de 14h à 18h.
La ligne téléphonique de la mairie 03.80.97.26.54 est reliée à un répondeur-enregistreur.
L'adresse mail de la mairie reste à votre disposition : mairie.millery21@orange.fr
Site internet communal : www.millery21.fr
Madame Corinne LEROY a intégré le grade de rédacteur dans le cadre d'un emploi titulaire de la Fonction Publique Territoriale.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

- population DGF 2014 : 406 habitants
- population 3 à 16 ans : 63
- superficie de la commune : 2 086 hectares
- longueur de voirie : 18,865 km
- nombre d'habitations : 192 dont 33 résidences secondaires
- commune située en ZRR (Zone de Revitalisation Rurale)

- **Recensement militaire** : vous aurez bientôt 16 ans ? Pensez à vous faire recenser à la mairie dès votre seizième anniversaire. Vous serez, à environ 17 ans, convoqué(e) à une journée défense et citoyenneté.
Il vous sera remis une attestation de recensement, document obligatoire dès l'âge de 16 ans pour vous inscrire dans une auto-école ou vous présenter à un examen.

- **Eclairage public** : il est régulièrement vérifié par une entreprise spécialisée. Pensez à signaler à la mairie tout dysfonctionnement lorsque vous le constatez.

- **Assainissement** : en cas de vente d'une habitation, ou de succession, ce contrôle est indispensable. Les travaux conseillés seront obligatoires pour l'acheteur dans un délai d'un an. Pour les maisons qui ne subissent pas de mutation, aucune obligation de travaux immédiats pour l'habitant, il s'agit d'un simple constat qui permet de connaître les solutions préconisées.

- **Constats de Risques d'Exposition au Plomb (CREP)** : ce dispositif concerne tout le territoire français. Un CREP doit être produite lors de la vente de tout ou partie d'un immeuble d'habitation construit avant le 1er janvier 1949. Un CREP doit être annexé à tout nouveau contrat de location d'un immeuble affecté en tout ou partie à l'habitation construit avant le 1er janvier 1949.
Un CREP ne peut être dressé que par un opérateur certifié répondant aux conditions de l'article L 271-6 du Code de la Construction et l'Habitation.
En présence de peintures dégradées contenant du plomb, le propriétaire est tenu d'effectuer des travaux, afin de supprimer le risque d'exposition au plomb, le préfet pouvant les faire exécuter d'office.

TRAVAUX, AMÉNAGEMENTS ET RÉALISATIONS EFFECTUÉS EN 2014

- Travaux réguliers d'entretien des espaces verts et du cimetière.
- Nouvelles plantations ornementales réalisées à Millery et à Ménetreux par l'entreprise « Les Pépinières de Plombières » qui a également assuré gracieusement le remplacement de végétaux, en particulier dans le verger conservatoire.
- Création d'une rampe d'accès et installation d'une table de pique-nique accessible aux personnes à mobilité réduite ainsi que d'une poubelle au pont de Millery.
- Mise à jour régulière du site internet communal.
- Amélioration de l'éclairage public : le SICECO a réalisé la résorption des « fils nus » au bas du hameau de Ménetreux, les anciens poteaux ont été retirés.
- Travaux de voirie 2014 subventionnés à 34,95 % par le Conseil Général :

- à Millery, chemin des Ecrynières, captage et évacuation des eaux pluviales, mise en place de caniveaux béton.
- à Ménetreux « le haut » fin de la réfection du réseau d'eaux pluviales sur 125 mètres de long.

- Travaux de voirie sur fonds propres :

- purge de chaussée à Collonges.
- réfection du chemin de l'Abbaye et curage des fossés, fourniture de 2 buses à la Société de Chasse.
- dérasement d'accotements à Chevigny et à Charentois.

- Curage de fossés à Chevigny sur 500 ml.
- Coupe et vente de 17 peupliers à Charentois. Broyage de leurs souches.
- Balayage et point à temps effectué par les services du Conseil général.
- Eglise : démoussage et repiquage de la toiture et réfection d'un linteau entre le clocher et la nef.

Travaux de voirie à Millery et à Chevigny.

Travaux de voirie à Charentois et à Ménetreux.

Table de pique-nique au pont de Millery

TRAVAUX ET RÉALISATIONS À VENIR

- Travaux de voirie 2015 subventionnés par le Conseil général.
- Réalisation de la rampe d'accès handicap à la salle de la mairie avec main courante et nouvelle porte d'entrée : l'attribution, au titre de la réserve parlementaire de M. Alain Houpert, Sénateur, d'une somme de 1598,00 euros ainsi qu'une subvention du Conseil général d'un montant de 3995,00 euros ont permis de réduire le coût final à charge de la commune à 2397,00 euros pour un montant total de travaux de 7989,99 euros (soit 70 % de subventions sur le coût total).
- Divers travaux de voirie sur fonds propres.
- En partenariat avec le SICECO :

- éclairage pour mise en valeur du lavoir de Ménetreux.
- remplacement des derniers coffrets électriques vétustes permettant une meilleure gestion de l'éclairage public et évitant des dysfonctionnements.

- Restauration de l'atlas cadastral datant de 1843.
- Pose de deux nouveaux poteaux incendie (à Collonges et à Millery) avec le concours du SIAEPA.
- Déplacement des panneaux d'agglomération à Pont-de-Chevigny pour renforcer la sécurité.
- Etude d'aménagements en divers points de la commune en vue de forcer les véhicules à ralentir.
- Restauration et remise en place du coq sur le monument aux morts.

DIVERS

- La CCID (Commission Communale des Impôts Directs) s'est réunie le 25 novembre 2013.
- Recensement de la population communale en début d'année.
- Monsieur Benjamin Lenormand qui a repris l'exploitation de Monsieur Alain Demongeot a remporté un 2ème prix au challenge national de la race Ile-de-France au salon de l'agriculture 2014.
- Le cubage des coupes de bois réalisées par les affouagistes représente 134 stères pour une recette de 870,00 euros.
- Suite à la demande de M. Jean-Luc Marion Président de la Société de Chasse de Millery, le Conseil municipal a décidé de vendre le « chapiteau », propriété du CCAS à ladite Société de Chasse.
- La commune a attribué, comme par le passé, un don à l'amicale pour le don du sang de Semur-en-Auxois.
- Le SIAEPA a assuré la réfection du réservoir d'eau potable de Cras pour un montant de 236 476 euros.
- Frais de scolarité pour l'année 2013 : 7 enfants de Millery étaient scolarisés au RPI Genay/Vic-de-Chassenay pour un coût individuel de scolarité de 610.32 euros à Vic-de-Chassenay et 777.57 euros à Genay. 10 enfants de la commune étaient scolarisés dans les écoles maternelles publiques et 14 dans les écoles élémentaires publiques de Semur-en-Auxois : coût individuel en maternelle : 1187 euros et 445 euros en élémentaire. En 2014, 22 enfants de la commune sont scolarisés dans les écoles publiques de Semur-en-Auxois : 7 en écoles maternelles et 15 en écoles élémentaires.
- Les lettres des noms inscrits sur le monument aux morts ont été repeintes.
- Finances : séance du conseil municipal en date du 24 avril 2014 :

- Les comptes de gestion et compte administratif ont été adoptés à l'unanimité.
- Le budget primitif 2014 qui s'établit de la manière suivante à été voté à l'unanimité :

Fonctionnement : recettes : 329 970.00 euros ; dépenses : 329 970.00 euros
Investissement : recettes : 440 894.00 euros ; dépenses : 440 894.00 euros.
A l'unanimité, le taux des 4 taxes locales n'a pas augmenté pour l'année 2014.

- Membres du CCAS élus au sein du Conseil municipal : M. CHARLES Christian.

Mme DUMONT Francine. Mme GILLES Céline. Mme LEGOUX Coralie.

- Remplacement de matériel informatique obsolète.
- Adhésion au CAUE.
- Location de la parcelle ZN n°2 à Madame SCHNOPP Karine.
- Une parcelle de 72 ca sise au Pont-de-Chevigny a été vendue à Monsieur et Madame Bonafé.
- Schéma directeur d'aménagement numérique du territoire :

Il a été rappelé aux nouveaux élus de la CCS ce qui a été acté publiquement en juin 2013 à savoir que la commune de Millery devrait passer en zone prioritaire avec l'accord du Conseil général.

Il est probable que lorsque le Conseil général s'est rendu compte de l'étendue de la commune et donc du coût, ce dernier a fait machine arrière et a demandé que ce soit la commune de Millery ou la CCS qui prenne en charge la moitié de la facture. Il est inadmissible que le Conseil général ne respecte pas ses engagements. Les délégués communaux à la CCS continueront de suivre ce dossier de très près.

- Instruction de 30 dossiers d'urbanisme dont 3 demandes de Permis de Construire, 13 demandes de Déclaration Préalable et 14 demandes de Certificat d'Urbanisme.
- Les contrats d'assurance ont fait l'objet d'une étude approfondie et d'une mise en concurrence. C'est à présent la compagnie MMA qui a en charge les divers contrats d'assurance communaux.
- Le Conseil municipal, considérant que le projet de curage prévoyant le stockage des sédiments aspirés an amont du barrage ne garantit nullement l'absence de risque d'un futur écoulement desdits sédiments en aval du barrage, a émis un avis strictement défavorable à l'occasion de l'enquête publique relative à la réhabilitation du barrage de Pont-et-Massène.
- La huitième édition du vide-greniers de l'ASPA à Charentois a de nouveau remporté un vif succès.
- Un acte de vente administratif a été signé entre les héritiers de Monsieur Michel Girard permettant à la commune d'acquérir une parcelle d'une contenance de 19 ares de bois et de broussailles à Charentois pour la somme de 1 euro.
- Réunions et compte-rendus de la CCS, du CAUE, du SIAEPA, du SIRTAVA, procès verbaux des conseils d'école du RPI Genay/Vic-de -Chassenay...
- Les quatre registres de délibérations de 1861 à 1988 ont été admirablement restaurés par Madame Elsa Rambour.

AVANT RESTAURATION

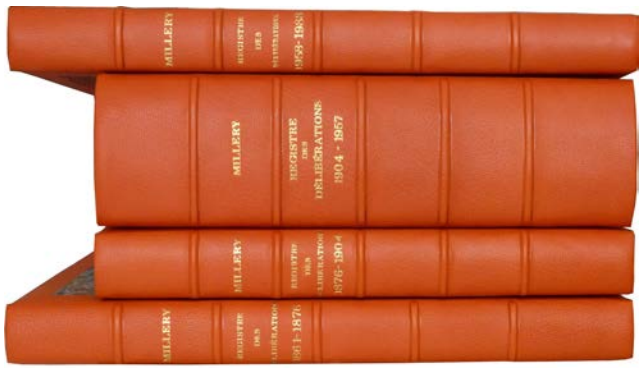

APRES RESTAURATION

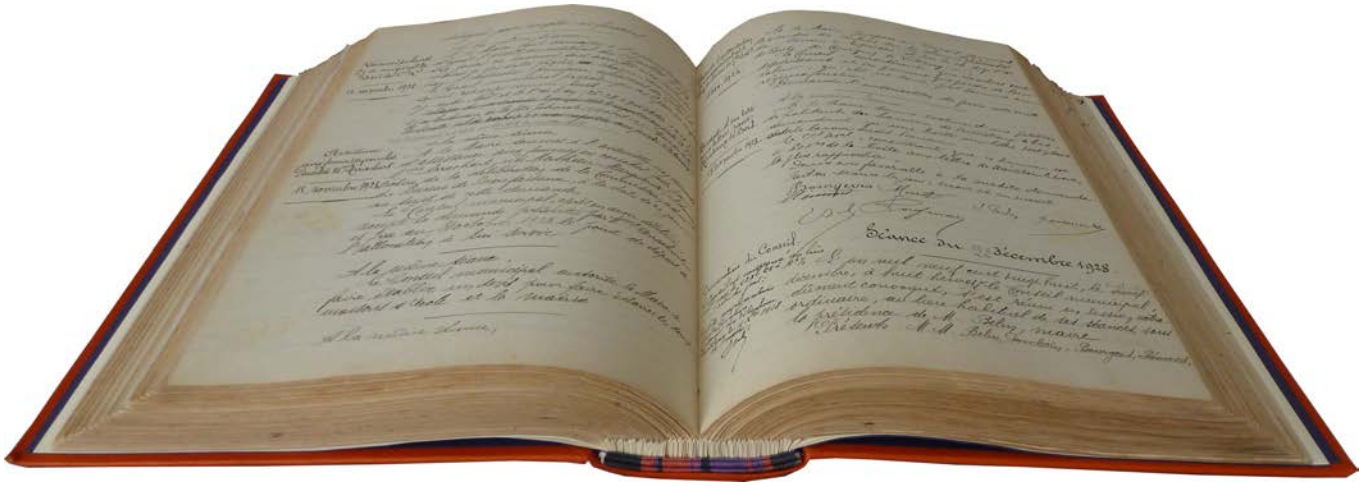

MEGADECHARGE

➨ L'Association pour la Sauvegarde du Patrimoine de l'Auxois, les communes et les autres co-requérants dénoncent régulièrement tant les débordements non contrôlés d'eaux douteuses qui se déversent impunément dans le ru de Golleron que les émanations nauséabondes qui empoisonnent la population des communes environnantes, en particulier dans les hameaux de Ménetreux et de Collonges, ainsi que les usagers de la route D 954 entre Semur et Époisses. À chaque fois qu'ils subissent une nuisance, ils invitent les habitants à alerter les maires et à déposer plainte à l'aide des formulaires mis à leur disposition dans les mairies.

➨ Sur le terrain, la situation se dégrade. L'obligation de travailler sous filet pose de sérieux problèmes à COVED. L'entassement des déchets sous un filet mobile entraîne de nombreux incidents (accrochages et déchirures du filet) si bien que les oiseaux (étourneaux, corbeaux, milans...) circulent sur la décharge.

➨ Les faits donnent raison aux autorités militaires qui craignaient que le filet ne soit pas efficace pour écarter le péril aviaire. Par ailleurs, afin de réduire ses coûts, la société COVED a demandé à être dispensée de la rupture de charge consistant à déverser d'abord les ordures dans le bâtiment de transit pour contrôle de leur conformité avant de les recharger pour les vider ensuite sur le tas de déchets. Cette requête a été examinée par le Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Techniques (CODERST) du 19 juin 2014 où les maires de Millery et de Vic-de-Chassenay se sont fermement opposés au projet. Passant outre leur avis qui n'était que consultatif, la DREAL a soutenu la demande de COVED et par arrêté préfectoral du 16 juillet 2014 l'exploitant a été exonéré de la rupture de charge. Cela va sans doute être l'occasion d'un nouveau contentieux en annulation car l'exploitation de la décharge avait été autorisée le 13 mars 2006 avec transit des ordures dans le bâtiment de transfert, conformément à la demande du pétitionnaire. De plus, le Tribunal Administratif de Dijon exigeait lui-même le fonctionnement de ce bâtiment pour lever l'arrêté suspension qui avait fermé la décharge le 7 octobre 2008.

➨ Quant à la plainte pénale pour prise illégale d'intérêts engagée contre l'ex-sous-préfet SOURD, après que celle-ci ait été égarée par le procureur de la République, puis l'objet d'une relance, puis classée par le procureur pour une prétendue prescription, l'ASPA a dû la réactiver en saisissant le procureur général près la Cour d'Appel qui a finalement décidé de ne pas poursuivre. Le cabinet d'avocats examine la suite à donner à l'affaire.

➨ Extrait du compte-rendu de la 11ème Assemblée Générale de l'ASPA qui s'est tenue à la salle des fêtes de Genay le 13 décembre dernier :

Du devoir de mémoire... à la fermeture de la méga-décharge

« Décidément, ça ne désarme pas du côté de l'Association pour la Sauvegarde du Patrimoine de l'Auxois.

C'est à Genay que la 11e assemblée générale de l'ASPA se réunissait ce samedi 13 décembre et une nouvelle fois, la salle Saint-Loup était pleine d'adhérents déterminés à voir aboutir le combat que mène l'association en vue de la fermeture de la méga-décharge. En effet, à l'approche du 3 janvier 2018, date d'arrivée à échéance du permis d'exploitation de la décharge, l'impatience de l'assistance était telle qu'il faut s'attendre au retour prochain des manifestations, voire à des actions de blocage de la méga-décharge

On ne le rappellera jamais assez, le combat que mène maintenant depuis plus de 11 ans l'association, c'est d'abord un combat moral et civique visant à dénoncer un véritable scandale politico-financier où il n'y a place ni pour l'amnésie, ni pour le pardon ; car le devoir de mémoire commande de ne jamais l'oublier, l'accouchement de cette décharge s'est fait dans un contexte pseudo-mafieux au cocktail sulfureux, mêlant :

►*un pétitionnaire peu scrupuleux,*

►*un hydrogéologue capable de changer le calcaire en argile,*

►*une poignée d'élus fourbes et solidaires affairés à mater les résistances locales et à museler la presse,*

► *un commissaire enquêteur se disant médecin alors qu'il était inconnu de l'Ordre des Médecins,*

► *un sous-préfet n'hésitant pas à se faire "VRP" du pétitionnaire (il est devenu, depuis, son collaborateur...)*

► *et une administration étonnamment servile...*

À ce sujet, on se souviendra que lorsque la preuve de l'imposture de l'étude géologique a éclaté au grand jour avec l'abandon forcé du chantier en avril 2007 par les énormes pelleteuses de ROGER

MARTIN qui ne trouvaient pas l'argile promise, l'inspection des installations classées (DRIRE) bien qu'abusée, au lieu de sanctionner la tromperie et de mettre fin au projet frauduleux, a tout fait pour relancer le chantier en modifiant l'arrêté préfectoral du 13 mars 2006 afin de sauver à la fois la décharge et les élus désespérés, peu importe l'environnement...

Après avoir exploré toutes les voies légales, après avoir gagné les procédures judiciaires, celles-ci n'ayant abouti qu'à une fermeture provisoire de la décharge puis à une réduction de 20 000 tonnes/an de la capacité d'entassement des ordures (dont seuls 3 % proviennent de l'Auxois Sinémurien), l'heure n'est plus aux tergiversations ni à l'enfumage des citoyens. Alors que la société « Écopole Services-COVED » qui a transformé la partie Ouest du site de la Terre au Seigneur en un véritable « no man's land » accumule d'année en année d'importantes pertes financières, il est grand temps d'arrêter le carnage !

Face aux mensonges et autres tromperies, à défaut d'un engagement par l'exploitant, par le Conseil Général et par le Préfet de fermeture de l'installation au plus tard le 3 janvier 2018 et de remise en état du terrain, il est clair que l'association sera contrainte à appeler à de nouvelles manifestations. »

Des ordures déversées hors des filets, des filets déchirés, bricolés et des étourneaux, milans et corbeaux qui pullulent.

FÊTES ET MANIFESTATIONS

- Le repas des aîné(e)s, 2013, s'est tenu au restaurant « Les Vieux Pavés » et a régalé tous les participants. Un colis gourmand a été remis aux personnes le préférant.
- Galette et vœux du Maire se sont déroulés le dimanche 12 janvier dans la salle communale.
- Le 22 juin 2014, s'est tenue pour la quatrième fois, le **championnat départemental UFOLEP** au Mont-Télégraphe.

250 coureurs, toutes catégories confondues, et plus d'un millier de spectateurs ont envahi le Mont-Télégaphe pour le plus grand plaisir des membres de l' Association du Motocross du Télégraphe organisateurs de la manifestation. Au final, une nouvelle réussite pour cette manifestation très sportive !

Château de Chevigny : CRANE *lab* 2014 :

Suite au colloque 2013 *« l'Acte Artistique dans l'Economie Bleue »,* le CRANE *lab* a réuni des chercheurs, artistes, écrivains … le vendredi 6 juin 2014 pour une journée intense d'échanges autour de *« l'Acte artistique - de l'écosophie à une économie de la contribution ».*

Il s'agissait d'un colloque à dimension humaine nécessaire pour se donner l'espace-temps adéquat à la réflexion. Organisé sous forme de table ronde, les prises de paroles se sont effectuées naturellement au fil du développement des conversations.

Fête nationale : le 13 juillet en fin d'après-midi, petits et grands se sont retrouvés autour de divers jeux : pêche à la ligne, tir à la carabine, jeu de quilles, « coupe-ficelles »...suivis d'un apéritif convivial. Le repas, servi sous chapiteau, était mis en musique par le groupe ACOUSTI K. Musique et danse sur parquet se sont poursuivis tard dans la nuit, gage de réussite.

Journées du patrimoine 2014 :

- pour cette nouvelle édition, Karine et Dominique LUCOTTE, fidèles à leur passion, ont accueilli chaleureusement de nombreux visiteurs, certains venant même de l'étranger.
- Les artistes Fabien ZOCCO (Lille), Yuko KATORI (Japon) et Sandrine DEUMIER (Toulouse) ont présenté leurs installations numériques au CRANE Lab dans le château de Chevigny.

Téléthon 2014 : le samedi 6 décembre, près de 90 quads et leurs équipages faisaient halte à Chevigny pour une pause « vin chaud » offert par la municipalité avec le soutien de l'Association du Moto Cross du télégraphe qui a reversé le produit des ventes au profit du Téléthon.

Le 10 décembre 2014, avec la participation financière de la société de chasse de Millery, les aîné(e)s ont, selon leur choix, participé à un repas au restaurant « Le pari des gourmets » à Pont-et-Massène ou reçu un colis gourmand livré à leur domicile.

ETAT CIVIL 2013-2014

Naissances : Adrien GUENOT, Ménetreux, le 25 août 2013.
Flavie DULOT, Pont-de-Chevigny, le 16 février 2014.
Mathilde LÉPÉE, Chevigny, le 28 mars 2014.
Elena ALTOMARE, Charentois, le 3 octobre 2014.
Sohan BOUDILLET, Ménetreux, le 10 décembre 2014.

Baptème civil : Lou HORLACHER, le 20 septembre 2014.

Mariages : Chloé JANNIER et Mathieu VERMEILLE, le 24 août 2013.
Sylvianne ATHIAS et Jean-Luc SIMON, le 7 septembre 2013.
Karine PAUTRAS et Loïc SCHNOPP, le 15 mars 2014.

Décès : Monsieur Raymond ROSE, Ménetreux, le 30 novembre 2013.
Madame Marguerite THOMAS, Ménetreux, le 9 décembre 2013.
Monsieur Bernard GILLES, Chevigny, le 6 février 2014.
Madame Marguerite MALLARD, Ménetreux, le 7 avril 2014.
Madame Chantal THÉVENARD, Charentois, le 9 avril 2014.
Monsieur Raymond BURTY, Chevigny, le 12 juillet 2014.
Monsieur Roger BÉTAND, Ménetreux, le 17 août 2014.

UN PEU D'HISTOIRE

Source : archives de la mairie de Millery

Délibération en date du 4 mars 1917 à huit heures du matin :
L'an mil neuf cebt dix-sept le 4 mars à huit hures du matin le Conseil municipal de la commune de Millery s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence et d'après la convocation de M. Pimet adjoint en remplacement du maire décédé.
Présents M. M. Ragniard.. Jannier ; Gayon ; Remond ; Labie ;Belin ; Pimet
Absents M. M. Thévenard et Bourgeois mobilisés.
Le Conseil, conformément aux instructions ministérielles exonère les prestataires suivants pour leur tâche en nature pour l'année 1916 en compensation de leur mobilisation,
1' Guyot Christian à Charentois
2' Gallette Eugène à Chevigny
3' Kelhofme Alex à Chevigny
4' Labie Lucien à Chevigny
5' Mouchout Georges à Chevigny
6' Rignaut_Badier à Chevigny
7' Vignon Auguste à Collonges

Le Maire donne lecture au Conseil des demandes de subventions faites par :

1° Comité des prisonniers de guerre de l'arrondt de Semur (ce comité envoie des colis à 3 prisonniers de la commune : Duchosne, Cholet et Billard) et menace des envois de suppression, la commune n'ayant jamais rien versé au Comité 100

Le Conseil vote une subvention de ——————

2° Une demande de subvention du Comité de Dijon de la Société de secours aux blessés des armées de terre et de mer —— 5

Le Conseil vote ——————

3° Une demande de subvention de l'Union des femmes de France, 12 rue de Chanaleilles à Paris 5

Le Conseil vote ——————

4° — Pour la Journée nationale dite "Journée de l'armée d'Afrique et des troupes Coloniales" —— vote —————— 15

5° Pour la "Journée du Poilu vote —————— 15

6° Une demande du "Devoir Social" pour la reconstitution des foyers détruits par la guerre, vote —————— 5

Extrait des délibérations, session du 24 juin 1917 à 7h du matin.